

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique implantation éoliennes entre Château-<Gontier et Gennes-Longuefuye

**De :** marc meslay <

**Date :** 13/07/2023 14:06

**Pour :** "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur ,

Je m'adresse à vous en tant que commissaire-enquêteur de l'enquête publique concernant l'implantation d'éoliennes aux environs de Chateau-Gontier et Saint-Devis d'Anjou.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance.

Je vous prie de trouver dans la pièce jointe à ce courrier électronique un exposé de nos objections à l'implantation de ces éoliennes, en particulier aux abords de Chateau-Gontier, étant gérant de la SCI LE PUY propriétaire du château du Puy, monument historique ouvert au public, qui se trouve dans la zone d'impact visuel de ces éoliennes selon le rapport de l'étude qui vous est soumise dans cette enquête.

Respectueusement.

Marc Meslay

— Pièces jointes : —

eoliennes.pdf

30 octets

Je, soussigné Marc Meslay, gérant de la SCI LE PUY propriétaire du château du Puy , monument historique, sis à Ruillé-Froid-Fonds en Mayenne, souhaite faire part à monsieur le commissaire enquêteur de ses objections à l'implantation d'éoliennes à proximité de Château-Gontier lesquelles ont impact direct sur le site du château du Puy.

Je réagis en effet à l'appréciation qui a été donnée de l'impact de l'implantation de ces éoliennes sur le château du Puy dans l'étude faite par les promoteurs de cette installation remise en cause aujourd'hui.

Ce château des XVII et XVIIIèmes siècles, est inscrit aux Monuments Historiques avec tous les bâtiments de la cour d'honneur et tout son environnement proche, ce qui n'est pas habituel et mérite donc une analyse objective sur le site lui-même. Or, lors de l'étude faite par le promoteur, celui-ci s'est abstenu de tout contact pour nous avertir du projet et recueillir nos objections , personne ne s'est rendu sur le site pour nous entretenir de l'impact visuel des éoliennes, alors que le promoteur reconnaissait que le château du Puy serait concerné par une 'vue partielle' de celles-ci. Ce manque de concertation est d'autant plus regrettable que les bâtiments et le site ont été inscrits aux Monuments Historiques pour avoir précisément conservé leur état et leur environnement d'origine , ce qui est rarement observé dans la région est-il noté dans l'arrêté d'inscription. Ce site , particulièrement préservé jusqu'à aujourd'hui au prix de nombreux sacrifices, ouvert l'été au public , mérite de ne pas subir une dégradation visuelle comme celle annoncée sans concertation par le promoteur de ce projet.

Il est dit dans le rapport de cette étude que la façade principale du château du Puy est orientée en direction du sud-est et n'aura donc pas la vue sur les éoliennes puisque cette façade ne serait pas tournée vers celles-ci localisées au sud/sud-ouest , comme s'il suffisait de mettre le dos au mur pour qu'elles n'existent plus !!

Ces affirmations sont d'autant plus grossièrement fausses que la façade principale n'est pas celle que choisit arbitrairement le rapporteur qui ne s'est donc jamais rendu sur les lieux. En effet, la façade principale est celle de la cour d'arrivée orientée ouest/sud-ouest qui est précisément dans la direction des éoliennes proches de Château-Gontier.

Le rapporteur de l'étude admet que la façade de la cour d'arrivée aura une 'vue partielle' des éoliennes , c'est d'ailleurs sans doute pour cela qu'il déclare que ce n'est pas la façade principale. On imagine très bien ce que veut dire la vue 'partielle' quand on voit comment vous explosent à la face dès Saint-Sauveur-de-Flée les éoliennes installées sur la route de Château-Gontier à Segré alors qu'on est encore à de nombreux kilomètres des pylônes. Que l'on soit sur une façade ou sur l'autre du château du Puy , les 6 kms qui nous séparent des éoliennes de Château-Gontier sans aucun obstacle sur le trajet seront notoirement insuffisants pour empêcher qu'une fois de plus elles n'écrasent le paysage.

C'est pour cela qu'on est en droit de s'étonner que le rédacteur de l'étude n'ait jamais pris contact avec nous comme nous venons de le dire, ni ne nous ait a fortiori présenté la moindre simulation de cette 'vue partielle'.

Il y a tant d'autres lieux peu habités dans la région qu'il est impensable de laisser polluer ces sites de patrimoine qui sont pourtant énumérés dans l'étude et que les responsables du tourisme du département ont déjà tant de mal à promouvoir, c'est d'ailleurs ce que nous révélait encore l'un d'entre eux à une réunion sur le tourisme en mayenne fin juin.

Il est également incompréhensible d'installer ces éoliennes à l'entrée d'une ville importante du département comme Château-Gontier qui existait déjà en l'an 1000 et d'imposer désormais leur vue à chacun de ses habitants.